

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mardi 8 mars 2016 sur convocation du 20 janvier 2016

10 membres du CM présents – Sophie Morel excusée

Secrétaire : Cédric Chambelland

• **Approbation du CR du conseil municipal du mercredi 24 janvier 2016**

• **Réhabilitation et mise en accessibilité des bâtiments Mairie-Ecole, préau et leurs abords**

Présentation de l'APS du mercredi 2 mars par le cabinet Sanchez/Lhommée, Maître d'œuvre.

Les plans proposés sont discutés et des modifications évoquées, notamment concernant le préau et la salle socioculturelle.

Un compte rendu de la rencontre avec Mrs Félice et Dessort, voisins limitrophe côté nord, pour échange de terrains est fait par le Maire. Celui-ci concerne la création d'une voirie de 5 m afin d'accéder à l'arrière du bâtiment. Cela implique également la destruction de l'abri bus actuel.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour valider ces échanges de terrains et autoriser le Maire à rencontrer géomètre et notaire pour mener à bien cette opération et signer tous documents s'y rapportant.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour déclasser l'abri bus et autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

L'estimations des coûts des travaux en phase APS est de **550 000 €HT**.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour confirmer l'engagement de la commune à inscrire ce projet au BP 2016 et autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Différentes subventions sont envisageables : Etat, Fonds d'investissement local, Département, Enveloppe parlementaire, Effilogis... Leur montant avoisinerait les **110 000 €**.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour solliciter les différents financeurs et autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour solliciter le sénateur Longeot dans le cadre de la création d'une salle socioculturelle et autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le financement pourrait être assuré par un prêt de **320 000 € sur 20 ans** et des fonds propres. Un prêt relais de **220 000 € sur 2 ans** sera nécessaire dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions.

La prochaine présentation de l'APD aura lieu le **mercredi 6 avril à 14 h** en présence des membres de la commission MEPLA

• **Baux pour location de terrains communaux en CMD avec la Safer et arrivés à échéance**

Le Maire rappelle qu'il existe actuellement 9 baux ancestraux, 5 baux communaux suite à la dissolution de l'association pastorale et 2 baux CCAS. Il reste 3 CMD (convention de mise à disposition) avec la Safer qui couraient depuis 6 ans et qui sont arrivées à échéance le 31 décembre 2015. Il y a lieu de délibérer pour les transférer en baux classiques aux exploitants intéressés à savoir :

1 bail communal pour 9 ha 83 a 50 ca à M. Julien Guyon

1 bail CCAS pour 1 ha 11 a 80 ca et 1 bail communal pour 3 ha 89 a 20 ca à M. Cyril Pontarlier.

Le CM délibère favorablement à la location de ces parcelles par bail rural à compter du 1^{er} Janvier 2016, sous réserve de l'existence des autorisations d'exploiter et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

• **Subventions aux associations**

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider le montant total de 2 060 € de versement des subventions accordées aux associations suivant le détail ci-dessous dans le cadre de la préparation du BP 2016.

AMICALE DES JEUNES DE BULLE	150 €	ANCIENS COMBATTANTS DE BULLE	125 €
BODY BULLE GYM	150 €	CLUB DE L'AMITIE	855 € (57 x15 €)
COMICE AGRICOLE LEVIER	55 €	COMITE DES FETES	450 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €	DONNEURS DE SANG FRASNE	100 €
PREVENTION ROUTIERE	25 €		

• **Eclairage public**

Présentation du projet d'amélioration proposé par le Syded avec les investissements suivants :

Rue sur la Côte 7 Luminaires 64 W, 1 Coffret alimentation et une horloge astronomique pour un total de **5 524 €**

Rue de Bergeon 1 Luminaire 100 W pour un total de **729 €** **Rue des Auges** 6 Luminaires 64 W pour un total de **3 738 €**

Investissement total : 9 991 € **Subventions Syded de 46 % : 4 595 €**

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider le choix des travaux proposés et solliciter le Syded pour une demande de subvention.

• **Bâtiment locatif**

La négociation du contrat de gaz a permis un gain de 20 % qui bénéficiera aux locataires et à la Commune : **0,0944 €/kW TTC** au lieu de **0,117 €/kW TTC**. Une baisse est encore possible si un audit énergétique réalisé permet un classement favorable au niveau énergétique du bâtiment. Coût de l'audit : **2 405 € HT** subventionnable par l'Adème à 70 %.

Une délibération est prise à l'unanimité pour décider de l'audit énergétique et solliciter l'Adème pour une demande de subvention.

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire